

supplémentaire est désirable, au cours de laquelle il y aurait lieu de déblayer les bâtiments de la terre qui s'y est accumulée⁽¹⁾. . . » Que n'a-t-on commencé par là! Tel que l'enclos du *stûpa* nous est présenté, nous ne pouvons dire à coup sûr s'il était bordé de *vihâra* originellement destinés à des moines ou à des statues; par suite, il nous est impossible de décider si l'établissement comportait dès le début les deux principaux quadrangles, ainsi que nous serions disposé à le croire, ou si le second n'est qu'une addition faite après coup, quand les idoles eurent fini par expulser les religieux de leur première résidence. Toutes ces hésitations sont heureusement écartées dans le cas du *saṅghārāma* encore debout sur le promontoire central de la colline de Takht-î-Bahai (fig. 63-64). Nous avons pris soin de faire pocher en noir, sur le plan d'ensemble dû au sergent Wilcher, la partie qui correspond, dans notre opinion, au tracé initial de cette fondation religieuse. Il saute immédiatement aux yeux que le *stûpa*, sa cour et celle du monastère, avec leurs escaliers et leurs portes symétriquement disposés sur le même axe, devaient au même titre être compris dans le projet primitif. La preuve en est que le *stûpa* n'a jamais été environné ici que de chapelles; l'exiguïté de ces *vihâra* (cf. fig. 45-46), sans qu'il soit besoin d'invoquer leur manque de portes, les rend seulement habitables pour des statues. En revanche, les chambres qui bordent la cour opposée ont les 3 à 4 mètres de côté qui constituent les dimensions normales des *vihâra*-cellules — dimensions suffisantes pour y loger le sommaire mobilier canonique : un lit bas, un tabouret, une planche formant dossier, un crachoir et quelques nattes⁽²⁾. Ajouterons-nous que, par un calcul aisé à faire, même en admettant que chacune d'elles était doublée par une autre toute pareille à l'étage supérieur, elles ne pourvoient en définitive qu'au logement de trente

⁽¹⁾ COLE, *Memorandum*, etc.

⁽²⁾ Cf. fig. 60. Le *Pâtimokkha* assigne au logis d'un moine seul douze empan sur sept (cf. *S. B. E.*, XIII, p. 8). Yi-tsing

attribue aux cellules du couvent de Nâlanda une superficie de 10 pieds carrés (*Rel. Em.*, p. 85). — Pour le mobilier, cf. *Cullavagga*, VIII, 1, 3 et 4.